

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

SEM AINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

SOMMAIRE

Lettre pastorale de Mgr L.-N. Bégin, 353. — Sentence arbitrale, 355. — Notre-Dame du chemin, 360. — Extension du Jubilé, 360. — Donation de quelques millionnaires américains, 360. — Quo vadis ?, 362. — Lord Dufferin, 362. — 120 millions au fond du Tibre, 362. — L'or sans la vertu n'engendre que la misère, 363. — La suprématie industrielle de l'Angleterre, 364. — Le fondateur des Maristes, 365. — Ame, bête ou machine, 365. — L'espérance d'un monde meilleur, 366. — Revenez-y, 367. — Calendrier, 368. — Memento hebdomadaire, 368.

LETTRE PASTORALE

DE

MONSEIGNEUR LOUIS-NAZAIRE BÉGIN

ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC,

ANNONÇANT LA MORT DE SA MAJESTÉ LA REINE VICTORIA

ET L'AVÈNEMENT DU PRINCE DE GALLES AU TRÔNE

DE LA GRANDE BRETAGNE ET D'IRLANDE.

*LOUIS-NAZAIRE BÉGIN, par la miséricorde de Dieu
et du Siège Apostolique, Archevêque de Québec.*

Nous venons, Nos Très Chers Frères, de recevoir la nouvelle officielle du triste événement que tout nous faisait présager depuis quelques jours et qui causait à tous les bons citoyens de poignantes alarmes. Notre Gracieuse Souveraine, Victoria, n'est plus ! Elle vient de terminer sa carrière mortelle, après un règne glorieux de soixante-quatre ans.

Nous nous empressons de vous communiquer cette affligeante nouvelle dans l'intime persuasion que vous donnerez de justes regrets à la mémoire de cette illustre Reine, dont la mort est un sujet de deuil profond pour tous ses sujets.

Appelée jeune encore à occuper le trône, placée par la Divine Providence à la tête d'un empire le plus vaste et le plus puissant que la terre ait jamais vu, profondément pénétrée de la responsabilité qui incombe à la puissance souveraine, Elle n'a rien épargné pour l'accomplissement de sa redoutable mission.

Il lui a été donné d'occuper le trône de la Grande Bretagne plus longtemps qu'aucun de ses illustres prédécesseurs ; sous son règne se sont accomplis des événements des plus remarquables et de la plus haute importance pour l'avenir et le bonheur des peuples ; Elle a été témoin des merveilleux progrès réalisés dans toutes les sphères où se déploie l'activité humaine, dans les lettres, les sciences, les arts, l'industrie et le commerce.

Et tandis qu'Elle a favorisé et encouragé tous ces mouvements destinés à reculer les bornes du savoir humain, ou à ajouter à la gloire et à la prospérité de l'Etat, on peut dire que les œuvres sociales et philanthropiques, les mouvements ayant pour but de soulager ou diminuer les misères des hommes, ont toujours eu les préférences de ce noble cœur et ont plus largement bénéficié de sa bienveillante protection.

Aussi ses sujets l'ont-ils toujours environnée du respect le plus profond, et ont-ils saisi toutes les occasions propices pour lui témoigner leur amour et leur reconnaissance.

Comme ils ont pris part à ses tristesses, montré qu'ils savaient compatir à ses épreuves (car la douleur et l'épreuve l'ont aussi visitée, donnant à sa vie cette dernière touche de la perfection), ils ont salué les jours consacrés à ses triomphes par d'unanimes et enthousiastes acclamations. Car la dignité de sa vie, les éminentes qualités de son cœur, et une sagesse politique à laquelle le monde entier s'est plu à rendre hommage, lui avaient conquis tous les cœurs.

Notre Canada, comme les autres parties de son empire, a bénéficié de la justice et de la libéralité de son gouvernement ; sous son règne les progrès matériels ont pris leur essor au-delà de toute espérance, et l'Eglise Catholique, la grande inspiratrice de toutes les grandeurs morales, a pu déployer librement son influence et exercer son action bienfaisante.

Et maintenant Elle descend dans la tombe, pleurée et regrettée de tous. Sa mort est un deuil non seulement pour une nation, mais pour cette immense multitude de peuples si différents de race, de langue, de croyance et de mœurs, qui composent le vaste empire dont Elle était la Souveraine aimée et vénérée.

Mais le Tout-Puissant n'abandonne pas son peuple dans son

• affliction, et au milieu du deuil général, la Providence nous ménage un sujet de consolation et d'espoir dans l'avènement au trône de son Altesse Royale le Prince de Galles, que les lois du royaume appellent à succéder à son auguste mère.

Les sentiments de bienveillance et de bienfaisance dont il est animé nous donnent lieu d'espérer qu'Il maintiendra les nobles traditions que ses prédécesseurs lui ont léguées, et qu'Il s'appliquera toujours à faire régner là paix, la justice et la prospérité.

Il est de notre devoir à tous, Nos Très Chers Frères, de prier pour cet auguste Monarque. Supplions Dieu par qui règnent les rois et de qui découle toute puissance, qu'Il daigne répandre sur lui ses bénédictions les plus abondantes afin qu'il soit le digne successeur de la grande Reine que nous pleurons, et un monarque toujours à la hauteur de la redoutable et importante mission qu'il reçoit et des charges qu'il assume dans des circonstances particulièrement difficiles.

A ces causes, Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Le premier dimanche après la réception du présent mandement, il sera chanté dans toutes les églises de ce diocèse, à l'issue du service divin du matin, un *Te Deum* solennel en actions de grâces pour l'avènement au trône du Haut et Puissant Prince Albert-Edouard, sous le nom de Edouard VII, et ensuite le psaume *Exaudiat*, avec l'oraison pour le Roi.

Donné à Québec sous Notre seing, le sceau du diocèse et le contre seing de Notre Secrétaire, le vingt-deux janvier dix neuf cent un.

† L.-N. Archevêque de Québec

Par mandement de Monseigneur,

J.-CL. ARSENAULT, ptre, Secrétaire.

SENTENCE ARBITRALE

DE MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC

DANS LA CAUSE

DES FABRICANTS DE CHAUSSURES DE QUÉBEC

ET DE LEURS OUVRIERS

A. — Avant de donner une solution pratique à la question qui a été soumise à mon arbitrage par les Patrons et les Ouvriers des Fabriques de chaussures de Québec — question qui

intéresse des milliers de personnes — je crois devoir rappeler brièvement des principes qu'il ne faut pas perdre de vue si l'on veut que les droits des uns et des autres soient protégés.

1° Le droit de se constituer en associations de métiers, de professions, d'emplois quelconques, est un droit naturel ; il a toujours existé et il existera toujours. Mais

2° De ce que ce droit ne peut être méconnu, il ne s'en suit pas que toutes les associations soient légitimes. Pour qu'elles aient droit à l'existence et puissent faire du bien, il faut qu'elles se proposent d'atteindre une fin honnête et juste et qu'elles n'emploient, pour y arriver, que des moyens conformes à la morale, à l'honnêteté et à la justice.

« Jamais assurément, dit Léon XIII dans son Encyclique sur *« La condition des ouvriers, »* à aucune époque, on ne vit une si grande multiplicité d'associations de tout genre, surtout d'associations ouvrières. Ce n'est pas le lieu de rechercher d'où viennent beaucoup d'entre elles, où elles tendent et par quelle voie. Mais c'est une opinion confirmée par de nombreux indices qu'elles sont ordinairement gouvernées par des chefs occultes, et qu'elles obéissent à un mot d'ordre également hostile au nom chrétien et à la sécurité des nations ; qu'après avoir accaparé toutes les entreprises, s'il se trouve des ouvriers qui se refusent à entrer dans leur sein, elles leur font expier ce refus par la misère. »

Sa Sainteté avait précédemment rappelé à l'ouvrier les devoirs qui lui incombent : « Il doit fournir intégralement et fidèlement tout le travail auquel il s'est engagé par contrat libre et conforme à l'équité ; il ne doit pas léser son patron, ni dans ses biens, ni dans sa personne ; ses revendications mêmes doivent être exemptes de violence et ne jamais revêtir la forme de sédition ; il doit fuir les hommes pervers qui, dans des discours artificieux, lui suggèrent des espérances exagérées et lui font de grandes promesses qui n'aboutissent qu'à de stériles regrets et à la ruine des fortunes. »

« Quant aux riches et aux patrons, ils ne doivent pas traiter l'ouvrier en esclave ; il est juste qu'ils respectent en lui la dignité de l'homme relevée encore par celle du chrétien. »

« Le christianisme, en outre, prescrit qu'il soit tenu compte des intérêts spirituels de l'ouvrier et du bien de son âme. Aux maîtres il appartient de veiller à ce qu'il y soit donné pleine satisfaction ; que l'ouvrier ne soit point livré à la séduction et aux sollicitations corruptrices ; que rien ne vienne affaiblir en lui l'esprit de famille ni les habitudes d'économie.

« Défense encore d'imposer un travail au-dessus de leurs forces ou en désaccord avec leur âge et leur sexe..... Devoir de donner à chacun le salaire qui est juste.... »

B. — A la lumière des enseignements de l'Encyclique « *Rerum Novarum* » de Léon XIII, j'ai examiné soigneusement les Constitutions et Règlements de la Fraternité des Cordonniers-Unis, de l'Union protectrice des Cordonniers-Monteurs, et de la Fraternité des Tailleurs de cuir : je ne saurais les approuver sans qu'ils aient subi un certain nombre de modifications. Si les articles et clauses que je trouve répréhensibles étaient mis à exécution à la lettre, tels qu'ils sont rédigés, il est certain qu'ils porteraient, en bien des cas, de fortes atteintes à la liberté personnelle, à la liberté de conscience et à la justice. Je n'accuse ici les intentions de personne, ni ne m'occupe non plus de l'application qu'on a pu en faire jusqu'à présent dans la pratique ; mon appréciation ne repose donc que sur le texte même des Règlements et Constitutions.

La conclusion qui s'impose, c'est que ces Fraternités ont besoin de reviser leurs Règlements et Constitutions, sans quoi elles feront fausse route. On allègue le fait que plusieurs autres sociétés ouvrières ont des règlements semblables à ceux des Fraternités dont je viens de parler ; la chose est possible, mais elle ne rend pas cet argument plus acceptable, car il peut se produire dans ces sociétés, à un moment donné, des écarts très regrettables et d'une sérieuse gravité qui auraient leur origine, leur cause première, dans l'application littérale de ces règlements.

C. — Pour parer aux difficultés et aux inconvénients signalés dans les *factums* et autres documents qui m'ont été présentés par les Patrons et par les Ouvriers en ma qualité d'arbitre-choisi par les deux parties intéressées, je règle ce qui suit pour tout litige qui pourrait se présenter à l'avenir à propos d'augmentation ou de diminution de salaires, des engagements ou des renvois des ouvriers, de la durée du travail journalier, des apprentis, de l'introduction de nouvelles machines, et de toute autre cause de conflit.

COMITÉS DE RÉCLAMATION ET DE CONCILIATION

1° Afin de régler les difficultés autant que possible à l'amiable et promptement, les ouvriers constitueront un **Comité de Réclamation** composé de trois membres choisis par eux. Les patrons, de leur côté, constitueront un **Comité de Conciliation**, composé de trois manufacturiers nommés par ceux-

ci. Les membres de ces deux comités seront élus tous les ans, et les mêmes seront rééligibles. Dans le cas où l'un des membres des dits Comités serait empêché pour de graves raisons de remplir sa charge, le Comité auquel il appartient lui donnera un remplaçant temporaire. Si l'un des dits membres vient à mourir, le même Comité lui donnera un remplaçant pour le reste de l'année d'office.

Ces deux comités pourront être formés dans des assemblées distinctes des patrons et des ouvriers, sur convocation de leurs secrétaires respectifs. Dans chacune de ces assemblées, on procédera, à la pluralité des voix, à l'élection d'un président et d'un secrétaire, puis à la formation du **Comité de Réclamation**, chez les ouvriers, et du **Comité de Conciliation**, chez les patrons. Les procès-verbaux de ces assemblées seront rédigés, séance tenante, et signés respectivement par les présidents des dites assemblées, les élus (au comité) et les secrétaires des mêmes assemblées. Chacun des deux comités nommera ensuite son président et son secrétaire.

Quand un ouvrier aura quelque plainte à faire contre son patron, il la formulera par écrit, la fera signer par deux de ses compagnons de travail et la communiquera au **Comité de Réclamation**, avec prière de la transmettre au **Comité de Conciliation**. Les membres de ces deux comités examineront conjointement le cas à résoudre, chercheront à amener une entente et, dans le cas où l'entente serait impossible, le **Comité de Réclamation** portera la plainte immédiatement devant le **Tribunal d'Arbitrage**.

Quand la plainte viendra directement de la part d'un manufacturier, celui-ci s'adressera directement au **Comité de Conciliation**, qui informera de suite le **Comité de Réclamation** du grief du patron, afin de venir à une entente, puis, si elle n'a pas lieu, le **Comité de Conciliation** aura recours au **Tribunal d'Arbitrage**.

TRIBUNAL D'ARBITRAGE

2° Ce **Tribunal d'Arbitrage** sera permanent et composé de trois membres, dont l'un—représentant des patrons— sera choisi par le susdit **Comité de Conciliation**, le second —représentant des ouvriers,— par le susdit **Comité de Réclamation**, et le troisième, par ces deux premiers arbitres. Si, par hasard, les deux arbitres nommés par les comités ne s'entendaient pas sur le choix du troisième, ils demanderont à un juge de la Cour Supérieure ou à l'Archevêque de Québec de le désigner.

L'élection de ces arbitres se fera tous les ans, et les mêmes seront rééligibles. Dans le cas où l'un de ces arbitres serait empêché par maladie ou autres raisons graves, ou encore par le fait qu'il serait impliqué dans la cause en litige, le comité qui l'aura choisi lui donnera un remplaçant temporaire. Si l'un des arbitres vient à mourir, le même comité lui donnera un remplaçant pour le reste de l'année d'office.

Les arbitres entendront, s'il y a lieu, les parties ou leurs procureurs ; ils auront le droit de se faire remettre toutes les pièces se rapportant au litige, de citer les témoins, d'appeler des experts et hommes du métier à comparaître devant eux, de faire donner leurs dépositions attestées devant un juge de paix, de visiter les ateliers, en un mot, de se procurer toutes les preuves verbales et écrites qu'ils jugeront nécessaires pour l'instruction de la cause.

Ils devront rendre leur sentence arbitrale sous le plus court délai possible, et cette sentence sera finale.

Tant que dureront les débats, le patron ne pourra fermer ses ateliers et les ouvriers ne pourront cesser le travail.

Les arbitres auront droit de se nommer un secrétaire à leur choix.

Les frais du litige seront à la charge de la partie ou des parties à la discrétion des arbitres.

Les Comités de Réclamation et de Conciliation ainsi que le Tribunal d'Arbitrage seront constitués le premier jour juridique du mois de février prochain, et les élections annuelles des membres des dits Comités et Tribunal d'Arbitrage se feront à la même date chaque année.

L'établissement d'un pareil tribunal d'arbitrage est conforme aux directions du Souverain Pontife dans l'Encyclique déjà citée.

Léon XIII veut « que les droits et les devoirs des patrons soient parfaitement conciliés avec les droits et les devoirs des ouvriers, » et si, chez les uns ou les autres, il arrive que des réclamations soient faites au sujet des droits lésés, Il exprime le désir qu'on choisisse des hommes prudents et intègres qui soient chargés « de régler le litige en qualité d'arbitres. »

Avec cette manière de procéder, les droits de chacun seront respectés et les relations entre patrons et ouvriers ne cesseront jamais d'être amicales. C'est, en effet, de l'esprit de justice et de charité chrétienne qu'il faut principalement attendre la paix et la prospérité de la société.

Archevêché de Québec, le 10 janvier 1901.

† LOUIS-NAZAIRE, Arch. de Québec.

A Notre-Dame-du-Chemin

Les RR. PP. Jésuites de la Villa Manrèse ont eu, dimanche dernier, une très jolie fête religieuse dans leur superbe église de Notre-Dame-du-Chemin.

Un brave catholique, ayant obtenu par l'intercession de la Sainte Vierge sa guérison d'une maladie grave, a voulu donner en ex-voto pour reconnaître ce grand bienfait, un tableau de Notre-Dame-du-Chemin, copie de celui qui existe dans l'église du Gesu à Rome. Un artiste italien, Bottoni, a reproduit avec grand succès cette Madonne que vénère la piété romaine. Saint-Ignace et saint François de Borgia y sont représentés à genoux profondément inclinés et en prière devant l'image de Notre-Dame qui se trouve dans la partie supérieure du tableau.

Cette peinture qui est parfaitement réussie, a été bénite par Monseigneur l'Archevêque de Québec.

Toute l'élite de notre société catholique s'était donnée rendez-vous dans l'enceinte sacrée ; à part un clergé nombreux et Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur Jetté, il y avait des juges, des Sénateurs, des conseillers législatifs, des députés, des hommes de profession. Le chant, la musique ont été à ravir. Mais la pièce de résistance a été le superbe sermon du R. P. Lord, S. J. que les journaux quotidiens ont déjà reproduit avec éloges, et qui fait grand honneur au talent oratoire du jeune religieux.

L'auditoire n'a pas cessé un instant d'être sous le charme de cette parole chaude, convaincue et brillante qui a produit une excellente et très vive impression.

Extension du Jubilé

Le jubilé que Notre Saint Père le Pape vient d'étendre à l'univers entier pour une période de six mois, commencera dans l'archidiocèse de Québec le 17 février, dimanche de la Quinquagésime et se terminera le 17 août prochain.

Chaque paroisse aura sa retraite ou son *Triduum*, avec tous les pieux exercices usités en pareille circonstance.

Donations de quelques millionnaires américains

Comme cadeaux de Noël, l'Université de Chicago a reçu de M. John D. Rockefeller la bagatelle de un million et demi de

dollars, ce qui, avec la somme de deux millions, donnée en 1899, fait 3 millions et demi.

Cette institution n'est pas la seule qui ait bénéficié des largesses du roi du pétrole, car M. Rockefeller a distribué un autre million parmi des maisons d'éducation, entre autres \$10,000 au Wesleyan University, dans l'Ohio, \$180,000 au Spellman Seminary en Géorgie, \$100,000 au Lincoln Memoria School dans le Kentucky, \$250,000 au Brown University, à Providence, \$150,000 au Newton Theological Institute, \$100,000, au Columbia University, et \$50,000, à l'Université de Chicago.

Un autre millionnaire qui ne s'est pas montré moins généreux, c'est M. A. Carnegie, le roi de l'acier. Il a distribué près de \$300,000, à des villes qui n'avaient pas de bibliothèques publiques. En novembre dernier, il plaçait la somme de 3,000,000 à l'actif de l'Institut Carnegie à Pittsburg et de la nouvelle Ecole polytechnique qui est en voie de construction, également à Pittsburg.

De bonne heure dans l'année, M. Carnegie a fait un don de 300,000 au Cooper Union de New-York. M. Carnegie avait déjà affecté \$3.500,000 à ses donations publiques quand, l'autre jour, il envoyait \$35,000 à l'Université de Tuskegee, Alabama, (maison d'éducation supérieure pour les noirs) pour défrayer la construction d'une bibliothèque.

L'un des dons les plus notables enregistrés depuis douze mois a été fait par Mlle Helen Gould, qui a donné \$ 200,000 à l'Université de New-York à l'effet d'ériger un temple de la renommée où l'on consacrerait la mémoire des Américains les plus illustres. Mlle Gould a aussi donné \$125,000 au Young Men's Christian Association, en mémoire de son père.

Mais, le plus riche cadeau est échu à l'Université Washington de Saint-Louis, qui a reçu 15 millions de piastres de deux des riches habitants de cette ville, MM. R. S. Brookings et S. S. Cupples.

A noter parmi les dons accordés à des maisons d'éducation \$50,000 donnés par M. James Sillman à l'Université Harvard; \$60,000 donnés par Milles Stokes à l'Université Yale; \$40,000 donnés à l'Université Harvard par le Club Harvard de New-York, et \$500,000 donnés par M. Lyman G. Smith, de Syracuse, à l'Université de Syracuse.

Comme les grosses fortunes sont rarement exemptes de tout alliage, ces donations devraient se généraliser partout.

Quo vadis ?

Les Journaux catholiques américains se montrent plus sévères que nous dans l'appréciation de ce roman. Ce sont des chapitres entiers, disent-ils, qu'il faudrait supprimer pour en faire un bon livre. Il est certain que la presse catholique d'Europe a accueilli ce livre avec une indulgence qui a lieu d'étonner.

Lord Dufferin

Notre ancien gouverneur est fort éprouvé depuis quelque temps. L'un de ses fils a été tué dans la guerre anglo-transvaalienne, un autre est actuellement malade en Afrique, et la *London and Globe Finance Corporation*, dont il est le président, vient de tomber en faillite.

120 millions au fond du Tibre

Des pluies persistantes et torrentielles ont produit dans toute l'Italie de fortes inondations. A Rome, toute la ville basse a été inondée, le Panthéon, le Forum romain, le Forum de Trajan, une partie du Transtévère, l'île du Tibre avec la basilique de Saint-Barthélemy, ont été envahis par les eaux qui sont arrivées jusqu'au Corso et au-delà de la place Colonna.

Le long des quais du Tibre, le sol s'enfonçait. Cependant, on avait confiance dans la force des grandes murailles des quais ; et au Sénat, le ministre Branca déclarait que les travaux du Tibre défiaient toute inondation, et que cette œuvre était une des gloires de l'Italie moderne, que l'Italie moderne avait fait ce que n'avaient su faire ni les Césars ni les Papes.

Le 4 décembre, l'œuvre italienne a croulé, les gros blocs de granit sont tombés dans le Tibre avec un fracas épouvantable, ébranlant tous les édifices voisins.

Presque toute la rive droite est menacée du même sort. 120 millions dépensés pour les travaux sont emportés par les flots. Il faudra tout recommencer. A la première inondation sérieuse, voilà que tout croule, et le vieux Tibre se venge de cette troisième Rome qui prétendait lui avoir tracé des limites.

Voici quelques passages du compte-rendu parlementaire de la séance du lendemain :

“ Ce désastre est une honte. L'Etat italien a dépensé pour le Tibre 120 millions, et, au bout de si peu d'années, il nous fait assister à un tel spectacle ! C'est une honte pour le génie civil. ”

Un autre s'écrie : “ Et les travaux du Tibre étaient une des gloires de la nouvelle Italie ! ”

“ La honte d'avoir mis dans l'eau les tombes des deux premiers rois d'Italie, retombe sur ce malheureux corps de génie civil. ”

L'or, sans la vertu, n'engendre que la misère

Au numéro du 24 novembre, nous disions : “ Si Dieu jetait sur la terre un trésor suffisant pour donner à tous la richesse, il ne supprimerait point la misère ; au contraire, ce trésor servirait à l'accroître, à l'étendre par l'abus que tous en feraient dans leur oisiveté. ”

Cela a paru une de ces exagérations qui viennent malheureusement nuire à une thèse bonne et vraie en elle-même.

Eh ! non, ce n'est point une exagération, c'est l'expression pure et simple de la vérité telle que l'expérience la montre, telle que la fait concevoir la connaissance du cœur humain dans sa déchéance.

En veut-on une preuve ? Les *Missions catholiques* nous la fournissaient dernièrement.

Le trésor des Etats-Unis est débiteur d'une tribu indienne, les Osages, dans le Far-West, pour un bon nombre de millions de dollars, à cause des terres que cette tribu a cédées à différentes époques dans le Missouri et le Kansas. Le gouvernement américain détient le capital, et paye quatre fois par an l'intérêt de la dette. En outre les Osages se procurent de grosses sommes en louant les prairies de leur Réserve à de grands propriétaires de bestiaux.

De ce double chef et vu leur petit nombre, les Osages sont le peuple le plus riche du monde.

A quoi emploient-ils leur argent ? Quelquefois en achat d'objets utiles, tels que wagons ou voitures : ou objets de luxe, tels que des tapis, de riches étoffes, des pianos, des orgues, des chaises berceuses, des phaétons. Mais, le plus souvent, ils le dépensent en niaiseries enfantines, toutes choses dont ils se servent pendant quelques semaines, puis qu'ils abandonnent aux rats, à l'humidité, à tous les accidents d'une vie nomade.

Un autre abîme où s'engloutit leur argent, c'est la passion du jeu entre eux et avec les blancs.

Enfin, leur déplorable avidité pour l'eau de feu est bien connue. La police la plus active ne réussit pas à décourager le trafic meurtrier des liqueurs fortes. Le pauvre sauvage qui en a eu une fois la gorge brûlée, ne peut plus résister à la tentation. Il est prêt à payer n'importe à quel prix une bouteille de whisky, et quel whisky ! J'en ai vu plusieurs donner une riche blanket, un fusil, un cheval au scélérat qui leur indique à quel endroit, dans la prairie ou dans la forêt, il a caché une bouteille d'eau de feu.

Tous leurs revenus passent ainsi entre les mains des *Traders*. L'argent qu'ils reçoivent si abondamment est si tôt dépensé qu'ils ne peuvent attendre la fin du trimestre sans faire des dettes. Le peuple le plus riche du monde est en même temps le plus endetté. Je ne connais pas huit Osages pur sang qui ne soient constamment en arrière de compte.

L'un d'eux me dit un jour : " Nous étions bien plus heureux autrefois, avant que le gouvernement nous payât des annuités, quand nous vivions simplement de la chasse aux buffalos dans les plaines qui bordent le Missouri. Nous étions libres alors : nous n'étions pas alors comme aujourd'hui à la merci des *Traders* et nous ne connaissions pas les vices qui finissent par ruiner entièrement notre tribu. Maintenant les plus forts, les plus beaux d'entre nous cachent sous leur blanket des plaies plus ou moins graves."

Je ne savais pas jusqu'à quel point cette assertion était vraie. Je m'en rendis compte dans la suite, et je puis assurer que, sur cent Indiens, il n'y en a pas trois qui soient parfaitement sains de corps. Tous ont le sang vicié et quelques-uns portent les plus horribles ulcères que j'ai jamais vus.

P. SAVINIEN, Bénédictin.

La suprématie industrielle de l'Angleterre

Il n'y a guère plus de quatre ans qu'un prophète de malheur s'est levé en Angleterre pour crier à son peuple, stupéfait et indigné : " La suprématie industrielle de la Grande-Bretagne a été longtemps un lieu commun passé en axiome ; mais elle devient rapidement un Mythe. L'affirmation semble téméraire.

C'est pourtant la vérité. La gloire industrielle de l'Anglererre agonise, et l'Angleterre n'en sait rien. "

L'idée était développée dans une brochure qui fit sensation en Europe, et que personne n'a oubliée. Elle avait pour titre " Made in Germany, " et elle valut à son auteur les huées de ses compatriotes, qui n'y virent, pour la plupart, qu'un paradoxe d'assez mauvais goût. Quelques Anglais en sentaient pourtant la justesse ; mais bien peu osaient le dire.

Jérémie n'avait pourtant pas crié dans le désert. Ses prophéties avaient éveillé l'attention des siens, et les Anglais commencent aujourd'hui à avouer leurs inquiétudes. L'une de leurs grande revues, la " Contemporary Review, " en est à admettre l'idée de leur décadence industrielle et, qui plus est, à s'y résigner, parce qu'il faut bien prendre son parti de ce que l'on ne peut pas empêcher.

Le fondateur des Maristes

La S. Congrégation des Rites a jugé, en décembre dernier, de la validité et de la reprise des procès apostoliques, engagés devant la cour de Lyon sur la réputation de sainteté et de miracles *in genere* du vénérable Marcellin Champagnat, prêtre Mariste et fondateur des Petits Frères de Marie.

Ame, Bête ou Machine

Il n'y a pas à sortir de là, et si bizarre que soit le rapprochement de ces trois mots, une vérité, importante et lumineuse, en ressort. Voyons-le brièvement.

La machine ne se met en mouvement que sous une impulsion étrangère ; la bête fait toujours la même chose, sans progrès sans perfectionnement : nid d'oiseaux, ruche d'abeilles, fidélité du chien, sont aujourd'hui ce qu'ils furent et resteront toujours

L'homme seul, sur la terre, est libre de ses actes : sans cesse il les modifie et, presque sans limite, *il peut les perfectionner.*

D'où vient la différence entre lui, la machine et la bête ?

De son âme raisonnable.

— Mais, je ne la vois pas. . .

Peu importe, si elle se fait sentir et connaître. Il m'est tout-à-fait indifférent de ne pas voir les vibrations qui produisent le son, la lumière et la chaleur, si je jouis de ces trois biens.

L'âme, pour invisible qu'elle soit, manifeste sa présence en l'homme de façon sensible et indéniable. C'est par elle qu'il *pense*, qu'il *veut*, se réjouit et aime.

Un simple amas de chair pourrait-il faire ces choses ?

Au bon sens de répondre.

—N'est-ce pas le cerveau qui produit nos pensées et nos sentiments ?

—Si le cerveau produisait seul les idées, les plus grosses têtes seraient les plus intelligentes : et le bœuf l'emporterait sur l'homme. Risible, n'est-ce pas ?

Conclusions.—1° *Ne pas croire à l'âme, c'est tuer le devoir.* La mort devant jeter dans une égale décomposition tous les corps, où serait la récompense pour l'homme honnête, vertueux, charitable, si souvent éprouvé sur cette terre : où serait le châtiment pour le méchant qui jouit ici-bas du bonheur ?

2° *Ne pas croire à l'âme, c'est dégrader l'homme* au-dessous des animaux mieux doués que lui dans leur corps pour la santé, la force, etc., etc.

3° *S'il n'y a pas d'âme, le vice et la vertu sont des produits comme le vin et le vitriol, il n'est pas plus immoral d'être vicieux que d'être bossu.*

L'espérance d'un monde meilleur

Entendez ce qu'en pensait un homme, peu suspect de cléricisme, Victor Hugo.

Le 15 janvier 1850, Victor Hugo, alors dans la force de l'âge, prononçait à l'Assemblée législative, ces remarquables paroles :

“ En donnant à l'homme pour fin et pour but la vie terrestre, la vie matérielle, on aggrave toutes les misères par la négation qui est au bout. On ajoute à l'accablement des malheureux le poids insupportable du néant : et de ce qui n'est que la souffrance, c'est-à-dire une loi de Dieu, on fait le *désespoir*.

“ Messieurs, certes, je suis de ceux qui veulent—et personne n'en doute dans cette enceinte,—je suis de ceux qui veulent, je ne dis pas avec sincérité, le mot serait trop faible, avec une inextinguible ardeur et par tous les moyens possibles, améliorer dans cette vie le sort matériel de ceux qui souffrent, mais je n'oublie pas que *la première des améliorations c'est de leur donner l'espérance.*

“ Combien s'amoindrissent des misères bornées, limitées, finies après tout, quand il s'y mêle une *espérance infinie* !

“ Notre devoir à tous, législateurs ou évêques, prêtres ou écrivains, publicistes ou philosophes, *notre devoir à tous*, c'est de dépenser, de prodiguer sous toutes les formes toute l'énergie sociale pour *combattre et détruire la misère*, et en même temps, de *faire lever toutes les têtes vers le Ciel*.

“ C'est de diriger toutes les âmes, c'est de tourner toutes les attentes vers une vie ultérieure où justice sera faite, où justice sera rendue.

“ Ne l'oublions pas et enseignons-le à tous : il n'y aurait aucune dignité à vivre, et cela n'en vaudrait pas la peine, si nous devons mourir tout entiers.

“ *Ce qui allège la souffrance, ce qui sanctifie le travail, ce qui fait l'homme bon, sage, patient, bienveillant, juste, à la fois humble et grand, digne de l'intelligence, digne de liberté, c'est d'avoir devant soi la perpétuelle vision du monde meilleur, rayonnant à travers les ténèbres de cette vie.* ”

Mais en notre temps, s'occupe-t-on de montrer à l'enfant cette *perpétuelle vision du monde meilleur* ? S'occupe-t-on de *lui donner l'espérance* et d'entretenir dans son cœur ce grand ressort de la vie ?

Hélas ! nous savons, au contraire, avec quelle persévérante haine, on poursuit cette divine religion qui donne *l'espérance*.

Haine insensée, haine stupide, haine diabolique, qui nous mènera à toutes les catastrophes, *si la légion des hommes qui savent réfléchir, ne se décident, par la franche affirmation de sa foi et l'éducation chrétienne de l'enfance, à lui résister vigoureusement.*

Revenez-y !

Revenez-y ! C'est l'invitation qu'on nous adresse de toutes parts.

“ Revenez-y ! Revenez-y ! Parlez souvent de ce maudit alcool qui nous a mis à la misère, ” nous écrivait naguère une pauvre femme qui nous est inconnue, mais dont la lettre nous émeut encore.

Donc nous *y revenons* : pour résumer une étude extrêmement savante d'un médecin des plus illustres, sur l'Alcoolisme.

Voici ce résumé en trois entrefilets.

L'alcool ne reconforte pas, il excite.

Il ne donne pas la force, mais l'illusion de la force.

On pourra, sous l'influence de l'alcool, accomplir à un moment donné, une tâche exceptionnelle. Ce sera l'effet du *coup de fouet sur le cheval*, mais il ne nourrit pas plus nos muscles que le coup de fouet ne nourrit l'animal.

Et plus a été vive cette excitation factice et étrangère, plus est marquée la dépression d'énergie qui lui succède.

L'alcool ne nourrit pas.

Un aliment est une substance qui peut, après certaines modifications subies dans le tube digestif, être assimilée et s'identifier à notre organisme pour s'y ajouter et en réparer l'usure.

Or, les alcools ne sont à aucun degré assimilables ; tandis que le fromage renferme 30 à 35 % de matières nutritives ; — les pois, les haricots, les lentilles, de 20 à 25 ; — la viande, de 15 à 25 ; — les œufs, de 12 à 13 ; — le pain, de 6 à 7 ; — le lait, de 3 à 4. — le vin de Bordeaux a un dixième ; l'équivalent nutritif de l'alcool est de zéro pour cent.

L'alcool ne réchauffe pas.

Au lieu d'élever la chaleur du corps, l'alcool la rabaisse. Quand la température est basse, l'alcool réchauffe momentanément ; mais une réaction ne tarde pas à se produire — réaction extrêmement dangereuse pour la santé — qui amène un refroidissement considérable.

Notons de plus que dans les temps chauds, on supporte mieux la marche, le travail, la chaleur et la soif, en s'abstenant de l'alcool.

Conclusion pratique :

Dans l'intérêt de votre santé. .

Ne buvez jamais de petit verre d'eau-de-vie, surtout le matin à jeun.

Et alors que faut-il boire ?

Au lieu de deux sous d'alcool, buvez deux sous de lait. . . Vous m'en direz des nouvelles.

Calendrier

27	DIM	b	III apr. Epiph., Ste Famille de J. M. J. 2 cl. Kyr. 2 ton. II Vêp., mém. du suiv., du dim. et de Sto Agnès, <i>Secundo</i> .
28	Lundi	b†	S. Raymond de Pennafort conf (23).
29	Mardi	b	S. Francois de Sales, év. et doct.
30	Mercre.	†	Ste Martine, vierge et mart.
31	Jeudi	b	S. Pierre Nolasque, conf.
1	Vend.	r	S. Ignace, évêque et martyr.
2	Samd.	b	Purification de la B. V. M., 2 cl. (<i>Avr, Regina</i>)

Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu à Saint-François, I. O., le 28 ; à Saint-Thuribe, le 30 ; au couvent de Saint-Georges, le 31 ; au couvent de la Rivière-Ouelle, le 2.

Directeur, M. l'abbé D. GOSSELIN : Charlesbourg, Québec.